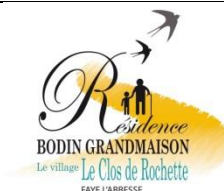


Validé le : 09/07/2024	Procès-verbal <u>Conseil de la Vie Sociale</u> DU 02/05/2024	
Réalisé par : L. Mischler		

Personnes Présentes :

Gilles GABORIEAU, Résident,
 Marie-Thérèse MAYET, Résidente,
 Annick MAULEVRIER, Résidente,
 Suzanne GABORIT, Résidente,
 Martine GRELLIER, Résidente
 Monique PUICHAULT, Résidente,
 Michelle PITAUD, Résidente,
 Suzanne FRADIN, Bénévole,
 Véronique MASSICOT, Bénévole,

Annie AUMOND, Représentante des familles, Fille de M. et Mme RAMBAULT,
 Françoise JUBIEN, Représentante des familles, Fille de Mme PELLE,
 Jean-Luc MOREAU, Représentant des familles, Fils de Mme MOREAU,

Séverine GALISSON, Représentante des professionnelles élue, Psychologue,

Florence ERRISSE, Animatrice,
 Nadine HUMEAU, Adjointe des cadres hospitaliers, Responsable accueil, facturation, comptabilité,
 Séverine ROSSI, Représentante du personnel de soins, Infirmière
 Ludovic MISCHLER, Représentant de l'organisme gestionnaire, Directeur,

Personne excusée :

Anne BENETREAU, Représentante de la CDCA
 Véronique COGNY, Représentante des familles,

Le Directeur remercie toutes les personnes présentes.

Durant la préparation de ce conseil, la nécessité de désigner une présidence de l'instance parmi les représentants des résidents et des familles a été mise en avant à la demande du Directeur.

Une co-présidence est donc mise en place. Les quatre qui co-présideront ce conseil sont :

- M. GABORIEAU Gilles, Résident
- Mme MAYET Marie-Thérèse, Résidente
- Mme JUBIEN Françoise, Représentante des familles
- Mme AUMOND Annie, Représentante des familles

Le Directeur présente Mme ROSSI Séverine, infirmière coordinatrice de l'établissement, qui remplace Mme CANTIN depuis mi-décembre.

1.	Procès-verbal du CVS du 10 novembre 2023
----	---

Le Directeur indique que le compte-rendu du dernier CVS a été adressé aux différents participants avant la réunion.

Mme Jubien demande si la remarque concernant le sucre présent dans la tisane a été prise en compte. Le Directeur indique que maintenant il est proposé une tisane sucrée ou une tisane non sucrée après le dîner. Une résidente confirme cette organisation.

Le compte rendu est ensuite adopté par les membres présents.

2. Etat Réalisé des recettes et des dépenses 2023

Afin de rendre la présentation plus claire, le Directeur revient sur les différents temps budgétaires de l'année :

Calendrier	Enoncé	Objet
AVRIL	Etat réalisé des recettes et des dépenses (ERRD)	Validation du budget exécuté de l'année précédente
JUIN	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses	Finalisation du budget prévisionnel de l'année en cours après la réception des informations de l'ARS et du Conseil Départemental
OCTOBRE	Etat prévisionnel des recettes et des dépenses	Présentation du budget prévisionnel de l'année suivante

Il précise également que l'EHPAD assure la gestion de 3 budgets :

Budget principal : EHPAD

- Ce budget comporte 3 sections tarifaires :
 - **HEBERGEMENT** : Les recettes proviennent des frais de séjour payés par les résidents, cette section comprend les charges à caractère général hôtelier (alimentation, chauffage, eau, électricité, entretien des locaux et des bâtiments, etc...) ainsi qu'une partie de la rémunération du personnel qui y contribue. Le tarif hébergement est fixé par le conseil départemental des Deux-Sèvres.
 - **DEPENDANCE** : Les recettes proviennent du Conseil Départemental et des résidents pour la partie relative à la dépendance partiellement financée par l'APA. Cette section comprend les charges en lien avec le maintien de l'autonomie, les produits d'incontinence, la rémunération d'une partie des personnels réalisant l'aide aux actes de la vie quotidienne, le complément de la rémunération du personnel de la section hébergement ainsi que la rémunération de la psychologue. Les tarifs dépendance sont fixés par niveau de dépendance selon l'évaluation du GIR par le département.
 - **SOINS** : Les recettes proviennent de l'Agence Régionale de Santé. Elles couvrent les charges relatives aux soins (médicaments, dispositifs et équipements ainsi que la rémunération du personnel de soins infirmier et une partie de la rémunération des personnels de soins diplômés aides-soignants ou accompagnant éducatif et social ainsi que les honoraires des médecins, kinésithérapeutes et autres paramédicaux.

Budget annexe N°1 : Champ en fermage

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'exploitation des terres agricoles appartenant à l'EHPAD louées à un agriculteur de la commune pour leur exploitation.

Budget annexe N°2 : Village résidence

Il s'agit des dépenses et des recettes liées à l'exploitation du village résidence appartenant à l'EHPAD. Le village comprend 16 appartements, situés dans 8 maisons, loués à des personnes de plus de 60 ans qui ont besoin d'un logement adapté à leur autonomie.

Le Directeur précise que les supports de présentation remis à l'ARS et au Conseil Départemental ont été remis aux membres du conseil concernant l'ERRD 2023.

Le Directeur présente le compte de résultat consolidé qui comprend le compte de résultat principal et les comptes de résultat annexes. Le résultat de l'exercice est un déficit de 150 776,90 €. L'EHPAD présente un déficit de 139 278.14 €, le champ en fermage, un excédent de 726,37 € et le village résidence un déficit de 12 225,13 €.

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	510 770,00 €	588 006,44 €	4 154 834,18 €	4 145 537,25 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 421 780,00 €	3 421 426,14 €	330 885,00 €	353 727,21 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	831 017,39 €	887 362,86 €	55 295,58 €	246 754,08 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 763 567,39 €	4 896 795,44 €	4 541 014,76 €	4 746 018,54 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	222 552,63 €	150 776,90 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	4 763 567,39 €	4 896 795,44 €	4 763 567,39 €	4 896 795,44 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

Concernant l'EHPAD, le résultat a fortement été impacté par l'augmentation de la valeur du point d'indice et l'inflation.

Le résultat comptable de l'EHPAD se décompose comme suit :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	504 350,00 €	581 218,94 €	4 148 934,18 €	4 137 763,25 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 421 780,00 €	3 421 426,14 €	232 685,00 €	258 843,38 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	725 627,39 €	778 786,56 €	54 795,58 €	245 746,87 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	4 651 757,39 €	4 781 431,64 €	4 436 414,76 €	4 642 153,50 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	215 342,63 €	139 278,14 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	4 651 757,39 €	4 781 431,64 €	4 651 757,39 €	4 781 431,64 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

- **La Section Hébergement** présente un déficit de 12 788,85 €
- **La Section Dépendance** présente un déficit de 11 379,09 €
- **La Section Soins** présente un déficit de 15 110,20 €.

Les produits sont en augmentation de 5,85 % et les dépenses de 10.01 %.

Concernant les dépenses :

- **Les charges du Groupe I augmentent de 17,47%**
 - Dépenses d'énergie : + 41 918,02 € (+31,99%) malgré une baisse des consommations de 14,87 %. L'électricité représente 34,40% de l'énergie utilisée mais 66,91% des dépenses,
 - Dépenses d'alimentation : + 19 622,72 € (+10,86 %)
 - Dépenses concernant les fournitures d'atelier : + 7 412,27 € (+55,97 %) en lien avec un renouvellement de robinetteries et des abattants des toilettes
- **Les charges du Groupe II augmentent de 6,01 %**
 - Evolution de la rémunération des personnel salariés : +173 400,83 € (+5,51 %) dont :
 - Variation d'effectif : + 0,89% (0.57ETP) (besoin en remplacement)
 - Recrutement de personnel de remplacement qualifié (+2,39 ETP AS par rapport à 2022)
 - Intérim IDE : 29 950,19 €
- **Les charges du Groupe III augmentent de 25,43 %**
 - Charges financières : + 71 289,87 € (+ 142 %)
 - Constitution d'une provision en prévision de travaux : 100 000 €

Concernant les produits, les évolutions ainsi que la répartition de la dotation soins ont été détaillées au sein du rapport remis aux membres du conseil.

Concernant le budget de la dotation non affectée du **champ en fermage** :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	700,00 €	862,56 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	480,00 €	313,40 €	0,00 €	177,21 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	480,00 €	313,40 €	700,00 €	1 039,77 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	220,00 €	726,37 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	700,00 €	1 039,77 €	700,00 €	1 039,77 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est excédentaire à hauteur de 726,37 €.

Le Directeur rappelle que la vente de 5hectares de terrain environ est en cours au bénéfice de la SAFER..

Le contrat de mise à disposition des terres conservées par l'EHPAD a débuté début 2024. Il est géré par la SAFER.

Concernant le budget du **village résidence** :

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	6 420,00 €	6 787,50 €	5 900,00 €	7 774,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	0,00 €	0,00 €	97 500,00 €	94 221,27 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	104 910,00 €	108 262,90 €	500,00 €	830,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	111 330,00 €	115 050,40 €	103 900,00 €	102 825,27 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	7 430,00 €	12 225,13 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	111 330,00 €	115 050,40 €	111 330,00 €	115 050,40 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat est déficitaire à hauteur de 12 225,13 €.

Le Directeur indique que de nombreux travaux de maintenance ou d'évolution seraient nécessaires mais que le contexte budgétaire actuel ne le permet pas. Il précise également que le déficit est principalement en lien avec l'augmentation des charges financières. Les intérêts d'emprunts étant indexés sur le taux du livret A, le montant des intérêts a augmenté de 10 782,26 € en 2023 (+58.14%). Il s'agit de la cause principale du déficit.

Le tableau de financement est ensuite présenté :

		CHARGES			PRODUITS				
		CA 2022	Réalisé au 31/12/2023	Ecart réalisé 23/ ca 22	CA 2022	Réalisé au 31/12/2023	Ecart réalisé 23/ ca 22		
	IAF				381 314,98	103 335,32	-277 979,66 €	CAF	
titre 1	remboursement des dettes fin.	274 592,16	227 550,01	-47 042,15 €	27 710,00	38 293,45	10 583,45 €	titre 1	augmentation des capitaux propres
titre 2	acquisition d'éléments de l'actif	109 412,02	208 041,36	98 629,34 €	32 943,60	30 317,93	-2 625,67 €	titre 2	augmentation des dettes financières
titre 3	Autres emplois	0,00	0,00	0,00 €	0,00	700,00	700,00 €	titre 3	autres ressources
TOTAL DES CHARGES		384 004,18	435 591,37	51 587,19 €	441 968,58	172 646,70	-269 321,88 €	TOTAL DES PRODUITS	
Apport au Fonds de Roulement		57 964,40	0,00		0,00	262 944,67		Prélèvement sur Fonds de Roulement	
TOTAL GENERAL		441 968,58	435 591,37		441 968,58	435 591,37		TOTAL GENERAL	

La Capacité d'autofinancement s'élève à 103 335.32 € et ne couvre pas le remboursement des emprunts. Le taux de CAF s'établit à 2.2%.

Ces indicateurs sont défavorables mais seront à analyser dans la durée. L'année 2023 a été une année record d'investissement pour l'établissement où les investissements prévus en 2022 ont été reportés. Le choix a été fait de ne pas reporter les investissements prévus en 2023 sur l'année suivante ce qui a entraîné un doublement du montant des investissements en 2023 à hauteur de 208 041.36 € au lieu des 110 000 € initialement prévus.

Ce paramètre, couplé à l'inflation et à l'attente de la revalorisation des dotations suite à la validation des coupes pathos et GIR, impacte négativement le bilan de cette année.

Les Investissements suivant ont été réalisés en 2023 :

- Finalisation du renouvellement des étagères en cuisine : 2 307.38 €
- Acquisition d'aide à la manutention, de matériel de soins et de lits médicalisés : 86 179.89 €
- Installation de la climatisation sur les paliers + cuisine : 40 939.45 €
- Réparation de la chaudière bois (changement de vis d'approvisionnement) : 6 418.24 €
- Acquisition d'une nouvelle autolaveuse : 9 406.37 €
- Renouvellement de 3 ordinateurs : 2 967,57 €
- Renouvellement de l'autocom et de la centrale appel malade : 45 012 €
- Renouvellement de la trancheuse en cuisine : 3 912 €
- Changement d'une baie vitrée du RDJ : 2 927.04 €

- Création du cheminement intérieur de la fibre optique : 2 781.42 €
- Renouvellement de la tondeuse : 5190 €

Les fonds de roulement associé à l'excédent de financement d'exploitation permettent de dégager une trésorerie positive. Les fonds de roulements sont en diminution de 262 944.67 €. Le niveau des fonds de roulements reste satisfaisant. Un travail important, en lien avec la trésorerie hospitalière a permis de dégager un excédent de financement d'investissement qui est également abondé par un produit constaté d'avance en lien avec le dispositif IDE de nuit pour lequel l'établissement a reçu une dotation de 155 370 € en 2023. Le niveau de trésorerie en jours d'exploitation s'est établi à 97,84 jours en 2023 ce qui est satisfaisant.

Les fonds de roulement sont composés :

- En 2022	FR Investissement	39.30%	Exploitation	60,70%
- En 2023	FR Investissement	49.09%	Exploitation	50.91%

Le renforcement des fonds d'investissement se poursuit conformément à la dynamique engagée depuis 2020. Le remboursement de la dette se poursuit et le taux d'indépendance financière s'établit à 54.16 % (56.09% en 2022). Il s'agit de la principale difficulté financière de l'établissement qui ne sera en mesure de soutenir un nouveau programme d'investissement d'ampleur que lorsque le taux d'indépendance aura grandement diminué.

Les résultats à affecter sont les suivants :

	RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE N	REPORT A NOUVEAU		RESULTAT A AFFECTER	
		RAN excédentaire	RAN déficitaire	Excédent	Déficit
EHPAD	-139 278,14 €				139 278,14€
DNA1	726,37 €			726,37 €	
DNA2 VILLAGE RESIDENCE	- 12225,13 €				12 225,13

Concernant le Budget principal :

EHPAD

Une affectation du déficit de 139 278,14 € au compte 10686 (réserve de compensation des déficits).

Concernant les Budgets Annexes :

Budget : « DNA1 Champ en fermage »

Affectation du résultat excédentaire de 726.37 € au compte 10686 (réserve de compensation des déficits).

Budget « DNA 2, village résidence » :

Affectation du déficit de 12 225.13 € au compte 10686 (réserve de compensation des déficits).

Le bilan d'activité est ensuite présenté :

Le taux d'occupation d'hébergement permanent s'établit à 98.31 %. La réalisation est donc légèrement supérieure à la prévision réalisée en octobre 2022.

Le taux d'occupation de l'hébergement temporaire s'élève à 60.55 %.

Au 31/12/2022 l'établissement accueillait 6 personnes bénéficiaires de l'aide sociale et 1 personne pour laquelle la demande est en cours.

La moyenne d'âge des résidents est de 89 ans (89 ans pour les femmes et 89 ans pour les hommes). Le résident le plus jeune a 74 ans et le plus âgé 102 ans.

3. Présentation de la procédure « plaintes et réclamation »

Le Directeur présente la procédure plainte et réclamation permettant aux résidents ou à leurs proches de faire remonter des dysfonctionnements.

Il précise que les remontées peuvent être réalisées sur place grâce au formulaire disponible à l'accueil ou par le biais du site internet de l'établissement.

Les documents sont projetés et le formulaire en ligne est présenté à l'assemblée.

4. Expression des Résidentes-Résidents

Les résidents et les représentants des familles ont participé à une séance de préparation de ce conseil.

La question du temps d'attente pour aller aux toilettes a été soulevée. Ce temps est vécu comme très long pour les résidents. Le Directeur indique que l'établissement est doté d'un moyen de suivi du temps de réponse aux appels passés depuis les chambres ou les toilettes. Au sein de ce logiciel, le temps de réponse moyen sur les 4 premiers mois de 2024 est de 3 minutes et 10 secondes. Cet équipement permet également d'identifier des périodes de la journée où il existe des pics d'appels. Le Directeur indique que ce point sera transmis à l'équipe soignante et surveiller par l'infirmière coordinatrice.

Les représentants des résidents précisent que ces temps de réponses peuvent être allongés lorsque les soignants sont en pause. Ils précisent que parfois la totalité de l'équipe prend sa pause en même temps et que ce constat est principalement fait l'après-midi. Le Directeur indique que ce point sera également transmis à l'équipe soignante et surveiller par l'infirmière coordinatrice.

Les résidents demandent s'il serait possible qu'il y ait une présence physique à chaque étage tout au long de l'après-midi. Le Directeur précise que cette demande est impossible à considérer au regard de l'effectif présent actuellement et que le contexte budgétaire ne permet pas de recruter plus de personnel pour le moment.

Sur le même domaine, les résidents demandent qu'il y ait une présence physique d'une infirmière toutes les nuits et les après-midi des week-ends. Le Directeur indique que la présence IDE de Nuit n'est pas encore possible toutes les nuits mais qu'une infirmière travaille pour un groupe d'établissement et peut être jointe environ 13 nuits par mois. Le dispositif permettant d'employer ce personnel a été revu avec l'Agence Régionale de Santé afin de l'améliorer et d'augmenter le nombre d'infirmières présentes. Depuis 2023, il est possible de recruter 4 infirmières qui se relaieraient la nuit sur 15 établissements du Nord Deux-Sèvres. Elles seraient physiquement présentes dans chaque établissement toutes les 4 à 5 semaines. Durant leur présence, elles pourraient être appelées par les autres établissements et se déplacer si besoin. Les offres d'emploi sont publiées mais pour le moment, il n'y a pas eu de candidature sur ces postes. Concernant l'équipe infirmière de jour, le Directeur indique que la présence est proportionnée, tout comme au domicile, aux moments où les soins sont nécessaires. En tout état de cause, le Directeur rappelle qu'une permanence 24h sur 24 et 7 jours sur 7 est assurée par du personnel aide-soignant diplômé et en capacité d'alerter le centre 15 si besoin. Afin d'améliorer les compétences de ces agents, des formations régulières sont réalisées concernant les gestes et soins d'urgence et la mesure des paramètres vitaux.

Les résidents souhaitent aborder les activités d'animation qui ne sont pas assez longues et qui ne démarrent pas à l'heure. Ils ont fait le constat que le temps de transfert entre les chambres et la salle d'animation réduit le temps d'animation et ils souhaiteraient qu'il y ait une animatrice en plus. Le Directeur précise que le renfort de l'animatrice

par le dispositif du service civique est toujours recherché mais qu'il n'y a pas de candidat. Il précise également que les soignants bénéficient d'un temps dédié à l'accompagnement individuel des résidents qui n'ont pas ou peu de mobilité et pas ou peu de capacité d'expression et qui ne sont pas représentés au sein de ce conseil. L'animatrice indique que le temps d'accompagnement entre les chambres et la salle d'animation est long et peut prendre jusqu'à une heure. Certains résidents expriment un souhait de voir plus de loto au planning des activités.

Les résidents s'expriment ensuite concernant les temps de repas. L'heure du goûter est évoquée et celle-ci interrogée. Le goûter est servi de 14h45-15h jusqu'à 16h-16h15. Cet horaire est pour son début trop proche du déjeuner et pour la fin, trop proche du dîner pour les résidents qui dînent en chambre.

Concernant les horaires du dîner, les résidents demandent si les repas du soir pourraient être décalés. Ils ajoutent que pour les résidents qui prennent leur repas en chambre, le dîner peut parfois débuter entre 17h30 et 17h45 et que cela est beaucoup trop tôt. Le temps de jeûne la nuit est ensuite beaucoup trop long.

Le Directeur prend note de ces informations. Concernant le goûter, il indique que le problème pourra être vu par l'infirmière coordinatrice avec l'équipe de soin pour voir si une solution peut être trouvée. Une piste serait la distribution par deux agents séparés au lieu d'une distribution en binôme. Concernant le dîner, le Directeur indique que le début du dîner en chambre est fixé à 18h et qu'un rappel sera fait aux équipes.

En complément, les résidents mentionnent un manque de vermicelles dans la soupe. Le Directeur indique qu'il transmettra cette remarque en cuisine.

Une résidente s'exprime sur des propos tenus par l'équipe soignante lui indiquant de faire ses besoins dans sa protection d'incontinence. Le Directeur et l'infirmière coordinatrice indiquent que ce type de comportement dégradant doit être signalé immédiatement aux responsables afin de pouvoir reprendre les personnes qui en sont à l'origine.

Il est également évoqué que plusieurs personnes souhaiteraient qu'un fer à repasser soit mis à disposition. Le Directeur indique que la mise à disposition d'un fer à repasser peut être délicate au regard de la réglementation incendie. Afin de répondre à cette demande il est possible de demander aux lingères de l'établissement de repasser le vêtement souhaité si besoin.

Il est ensuite évoqué un réseau téléphonique mobile peu performant. Des résidents se plaignent de pouvoir difficilement appeler ou être appelés avec leur téléphone mobile, dans leur espace de vie personnel. Le directeur soulève le questionnement d'installation de bornes en interne pour un meilleur réseau téléphonique. Un dispositif qui nécessiterait d'être étudié afin de mesurer les effets et les méfaits.

5. Expression des représentants des familles

Les représentants des familles indiquent qu'ils ont établi une priorité d'action concernant l'accès des résidents à l'extérieur. Actuellement, le parc est inaccessible, l'avant de l'établissement ne comporte pas de zone ombragée et seule la terrasse peut répondre au besoin alors que les portes d'accès à celle-ci sont difficiles à ouvrir en autonomie pour les résidents. Il est demandé s'il est possible d'installer une porte automatique afin de permettre un meilleur accès à ce lieu. Le Directeur indique que cette demande sera étudiée et que sa réalisation rapide dépendra du coût de cette installation.

Les représentants des résidents demandent également si les parcs appartenant à la mairie pourraient être rendus plus accessibles. Le Directeur indique que cette demande peut être relayée à la mairie. Les représentants des résidents indiquent qu'ils peuvent rencontrer le maire si nécessaire.

Les représentants des familles demandent si la « zone fumeur » utilisée par un résident pourrait être rendue plus accessible. Le Directeur précise qu'il s'agit d'une zone technique utilisée par un seul résident. Si toutefois des soucis étaient rencontrés dans cette zone, il serait demandé au résident intéressé de se rendre sur la terrasse pour fumer.

Les représentants des familles demandent en accord avec les résidents si un moyen d'appel pourrait être mis en place sur chaque palier. Il arrive que des résidents souhaitent appeler pour d'autres et ceux-ci sont contraints de retourner dans la chambre de la personne demandeuse ou dans la leur pour appeler. Le Directeur indique qu'il n'est pas favorable à cet équipement et qu'il convient dans ce cas d'utiliser les sonnettes présentes dans les toilettes de chaque palier.

Les représentants des familles reviennent sur l'environnement de l'accueil et des paliers. Ils trouvent ces lieux inhospitaliers. Le Directeur indique qu'une société d'ameublement a été consultée et que le devis est en cours de réalisation afin de pouvoir projeter l'amélioration de ces espaces.

Les représentants des familles rejoignent les résidents sur la présence d'une seule animatrice pour l'ensemble de l'établissement. En complément des éléments énoncés précédemment, le Directeur indique que le choix est possible de redéployer du personnel sur l'animation. Pour l'instant, le niveau d'accompagnement requis en soin ne permet pas ce type de redéploiement.

6. Expression de la représentante des professionnels

La représentante des professionnels de l'établissement transmet un questionnaire sur la possibilité d'installer des résidents ne participant pas à l'animation en salle d'animation après le goûter. Le Directeur précise que cela a été réalisé par le passé et que l'animatrice se retrouve seule pour répondre aux besoins des personnes qui participent à l'activité mais aussi pour celles qui sont dans la salle d'animation. Au regard de ce paramètre, le Directeur n'y est donc pas favorable.

La représentante des professionnels valide les éléments précédents concernant les difficultés d'accessibilité à la terrasse extérieure et les remarques concernant l'accueil et les paliers de l'établissement. Elle souligne une amélioration grâce au travail fourni par les bénévoles concernant la décoration des espaces.

7. Expression des bénévoles

Les bénévoles présentes lors de ce conseil demande s'il serait possible d'avoir des fauteuils roulants plus faciles à rouler pour les sorties extérieures et s'il serait possible de mettre en place des explications concernant l'utilisation des aides techniques (pliage des fauteuils et déambulateurs par exemple).

La responsable de l'accueil précise que des fauteuils roulants sont à disposition dans les toilettes de chaque palier et qu'il est possible de les utiliser si besoin. Les bénévoles indiquent qu'il arrive que ces fauteuils ne soient pas complets et qu'il conviendrait de les vérifier.

Le Directeur rappelle l'organisation du goûter des familles pour le 12/06/2024 à partir de 15 h. Ce goûter sera organisé conformément aux souhaits exprimés par les résidents et les représentants des familles qui ont été rencontrés par l'animatrice. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22/05/2024. La participation est limitée à 2 personnes par famille.